



NOTE DE SYNTHÈSE N°3

OBJET : MODIFICATION STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GENDARMERIE DE MARGUERITES

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

Dans une correspondance notifiée à la commune en Avril dernier, Bernard CHANTRIER, Président du syndicat intercommunal de la gendarmerie de Marguerittes invite la collectivité à s'exprimer sur la modification des statuts par le conseil syndical.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2022/03/01 du syndicat intercommunal de la gendarmerie de Marguerittes,
Considérant l'avis émis en pré conseil le 24 Août 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du syndicat intercommunal de la gendarmerie de Marguerittes.